



Caisse de l'industrie de la construction (CIC)
Caisse de compensation des entreprises du carrelage
Caisse AVS 66.2 – Entrepreneurs Genève

Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève
Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch
CCP 12-4493-3

Réf. : 010/JB/pyc
Tél. « Entreprises » : 022 949.19.21

Genève, le 12 octobre 2022

Jours fériés de fin d'année – personnel d'exploitation horaire et mensuel

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, les directives (cf. le courrier de la CPSO de février 2022) concernant les jours fériés des 25 et 31 décembre 2022 ainsi que du 1^{er} janvier 2023.

Les jours fériés mentionnés ci-dessus tombant sur des samedis ou des dimanches :

- ↪ ne sont pas reportés sur des jours ouvrables,
- ↪ ne donnent pas droit à des indemnités,
- ↪ ne doivent pas être déclarés à la caisse de compensation,
- ↪ ne sont pas remboursés à l'entreprise.

Nos services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Caisse de compensation
des entreprises du carrelage

Jim Buchs
Directeur